

### Projet primitif A. Dumont.

Le projet Dumont, tel qu'il fut formulé en 1873, proposait un canal unique, qui prenait son origine aux Roches de Condrieu, et suivait la rive gauche jusqu'à Sérignan. Là il traversait le fleuve au moyen d'un siphon gigantesque, passait sur la rive droite, et aboutissait à Nîmes et Montpellier, après un parcours total de 328 kilomètres. Une rigole secondaire de 80 kilomètres de long le prolongeait jusqu'à Béziers.

Il dérivait normalement 45 mètres cubes par seconde. A l'étiage, il ne prélevait que 33 mètres cubes. En hautes eaux, il en prenait 60.

Ce projet, pris en considération par le Conseil supérieur des ponts et chaussées, fut soumis à une enquête d'utilité publique qui fut généralement favorable ; mais les ingénieurs du service spécial du Rhône, appelés à donner leur avis, firent observer que la dérivation d'un tel volume d'eau, nuirait à la navigation.

Une loi du 20 décembre 1879, déclara le projet d'utilité publique, en limitant toutefois la prise d'eau à 35 mètres cubes, et en stipulant « qu'on ne procéderait à l'exécution qu'après en avoir réglé les conditions de façon à ne pas préjudicier aux intérêts de la navigation. »

La loi spécifiait, en outre, que la déclaration d'utilité publique serait non avenue, si, dans le délai de deux ans à partir de la promulgation, les départements, les villes, les communes et les propriétaires intéressés, n'avaient pas souscrit 3 millions au moins d'engagements annuels.

Ce succès n'était qu'un succès platonique ; en effet,